



COMITE d'HYGIENE, de SECURITE et des CONDITIONS de TRAVAIL MINISTERIEL

Paris, le 9 juillet 2018

Groupe de travail du 6 juillet 2018

L'UNSA était représentée par Martine HARNICHARD et Guy SIGALA.

Le CHSCT Ministériel de l'Agriculture s'est réuni vendredi 6 juillet 2018 en présence de la Présidente Mme Anne PERRET.

En préambule, l'UNSA a rappelé l'importance de cette instance de dialogue social. Le CHSCTM est primordial pour traiter les conditions de travail et la prévention des risques liés au travail dans cette période de réorganisation des services de l'État.

Un point a été réalisé sur l'avancement des travaux concernant le plan d'action de prévention des TMS en abattoir de boucherie.

A ce jour, le réseau de compétence n'a pas réussi à se réunir pour des raisons de calendrier contraignant.

Il devrait se réunir le 13 septembre prochain. Une feuille de route doit être déployée rapidement.

Lors du séminaire abattoir de fin mai 2018, un temps a été dédié aux agents sur leurs conditions de travail. A cette occasion, l'outil de formation à distance : « e-learning » sur la prévention des TMS en abattoir a été présenté. Il est maintenant déployé dans toutes les structures.

La DGAL promet une réflexion sur des EPI adaptés aux différentes morphologies.

Amandine GAUTIER, du fait du report de date de cette instance dû au boycott de la FSU, n'a pu venir présenter sa thèse concernant les conditions de travail en abattoir. **L'UNSA déplore cet état de fait.**

Cette présentation sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du 18 octobre 2018, si Mme GAUTIER arrive à se libérer.

Les crédits hygiène et sécurité pour l'année 2018 (note de service 2017-991 du 13 décembre 2017) se montent à 100 831 euros pour 32 structures concernées soit 9 CHSCT et 23 COHS.

Il a été demandé que la note de service soit diffusée un peu plus tôt et de s'assurer de sa bonne publicité.

L'Administration va réfléchir à la meilleure stratégie possible.

Un axe de travail concernant la prévention des risques d'exposition aux agents chimiques dangereux est en cours de réalisation. Un groupe de travail s'est déjà réuni 5 fois sur ce sujet. Il comprend 2 volets : le premier sur le contrôle dans les containers maritimes et le deuxième sur l'inspection sur site. Des fiches de bonnes pratiques sont en cours de réalisation et des EPI adaptés seront mis en place.

La DGAL rappelle que l'approche en inspection doit être la même que la procédure HACCP.

Elle rappelle également de faire très attention aux contaminations croisées (ex. : sac posé au sol qui contamine la voiture, qui contamine le bureau, etc....).

Un bilan de [l'intervention FRANCE Victimes](#) (ex INAVEM) fait état de 22 saisines de cette instance sur l'année 2017. Ce chiffre est à peu près constant. Le dispositif existe depuis 2007.

Différentes aides sont possibles :

- Psychologiques.
- Information sur les droits des victimes.
- Soutien dans les démarches.
- Orientation si besoin.

Une note de service définit le dispositif.

L'UNSA demande que soit rappelé, dans les documents, que l'intervention de cette instance peut être sollicitée plusieurs mois après l'agression. Le BASS va modifier les documents en ce sens.

L'UNSA rappelle qu'encore trop de DRAAF influent sur les agents afin que ces derniers ne portent pas plainte. La procédure sera rappelée lors du prochain séminaire DRAAF.

Concernant [le label diversité-égalité](#), il est prévu de former les membres du CHSCTM durant le 1^{er} semestre 2019.

Un outil complémentaire doit également être mis en place (type SERIOUSGAME : (Jeu Sérieux) dans les services prochainement.

[La conférence/débat « les espaces de dialogue et de discussion »](#) organisée le 24 mai 2018 a été évoquée.

Il s'agit maintenant de décliner « cet outil » au sein du ministère et des structures.

Cela se fera dans un premier temps sur la base du volontariat. Il faut fixer un calendrier et définir les modalités de fonctionnement.

Pour l'UNSA, c'est un des outils de prévention primaire dans nos espaces de travail. Il faut remettre la discussion au cœur de nos activités. C'est un outil complémentaire au CHSCT et n'a pas vocation à le remplacer.

***LE CHSCTM, au cœur de nos préoccupations,
au service de la prévention et des conditions de travail.***

La prochaine réunion aura lieu le 18 octobre 2018